

Le Français **Thomas Duchêne** a fondé en Espagne et en toute légalité Plantasur, qui exporte graines et accessoires pour faire pousser chez soi de la marijuana.

Alors que nos voisins ont déjà assoupli leur législation, la France envisage tout juste son utilisation à des fins médicales.

Histoire d'un ex-baroudeur devenu businessman.

Thomas Duchêne sur son stand à Expogrow, le Salon du chanvre qu'il a cofondé en Espagne.



cannabis

Reportage et photos **Frédéric Brillet**
@Fred75015

LE NOUVEAU FILON DE LA JARDINERIE



LOGISTIQUE ET SERVICE

Dans son entreprise de Grenade, d'où Thomas Duchêne expédie graines et accessoires dans 35 pays.



C'est une petite entreprise qui ne connaît pas la crise mais qui ne paie pas de mine. Installée à la périphérie de Grenade, dans une zone commerciale décatie, Plantasur se compose de deux vastes entrepôts et d'une maison attenante abritant le siège social. Rien de flamboyant qui puisse attirer l'œil ou éveiller la curiosité. Pas de publicité ni de vitrine avec showroom exposant les produits, pas même de mention du nom de l'entreprise sur la façade. On vérifie une dernière fois que la géolocalisation correspond bien à l'adresse indiquée sur Internet et l'on sonne à la porte. « Ça n'est pas la peine de nous afficher, ceux qui doivent nous trouver savent où nous sommes », balaie Thomas Duchêne en guise d'explication. Il a fallu beaucoup insister pour rencontrer le fondateur et patron de Plantasur. Ce Breton enjoué aux cheveux longs et à la stature d'Obélix a beau diriger à 43 ans l'une des plus grosses entreprises européennes du secteur du cannabis, il aime la discrétion. Plus par tempérament qu'en raison de son business, parfaitement légal en Espagne où il fait figure de respectable entrepreneur. « Aujourd'hui, je peux obtenir facilement des prêts bancaires car nos comptes sont bons et que des tabous tombent. »

Il est vrai que Plantasur ne distribue que des produits autorisés, même si son logo affiche une feuille de cannabis. La visite de ce supermarché en ligne qui compte plus de 10 000 références et se décline en trois langues le confirme : au fil des

pages défile du matériel de jardinage d'intérieur, comme ces serres en forme de mini-tentes baptisées Jardins secrets. Des engrais spéciaux aux noms suggestifs (Canna, Naturcannabis...). Des graines dites « de collection » baptisées Nirvana ou Paradise dont la vente est légale dans la plupart des pays européens ; les effets « euphorisants » ou « relaxants » sont détaillés dans les fiches techniques. Il y a aussi du matériel pour fumeurs, de la cigarette électronique au papier à rouler. Sans oublier toute une gamme de baumes, infusions, gels thérapeutiques pour lutter contre l'arthrose, les crampes ou le stress...

Bref, Plantasur commercialise tout ce qui peut intéresser le consommateur sauf le produit fini, à savoir l'herbe ou le haschisch. Comme le précise la page d'accueil de son site, le distributeur joue le rôle de grossiste auprès des « growshops », ces jardinerie dédiées aux cultures en intérieur, qui trouvent l'essentiel de leur clientèle parmi les planteurs de cannabis. Grâce à ces revendeurs, dont le nombre a explosé avec la vogue de l'autoproduction et à une logistique efficace, Thomas Duchêne se trouve aujourd'hui à la tête d'une affaire prospère. Créée en 2007, Plantasur a réalisé

LA FRANCE DES PETITS PLANTEURS

Avec un réseau dense de quelque 500 growshops, l'Espagne est le paradis des cannabiculteurs. Ces jardinerie ciblent les consommateurs que les autorités pourchassent rarement pour peu qu'ils se limitent à de l'autoproduction. Un contexte en principe idéal pour couper l'herbe sous le pied des dealers et réduire la délinquance. Mais tous les fumeurs n'ont pas la main verte ni l'envie d'investir pour faire pousser quatre ou cinq pieds dans leur placard ou leur jardin. Dans les quartiers défavorisés de l'Espagne frappée par la crise de 2007, la tentation du « business » est irrésistible. Il suffit de se promener nez au vent au pied des barres vétustes

des quartiers nord de Grenade, loin du propre centre historique. L'odeur entêtante du cannabis flotte dans les rues.

Cette dérive affecte moins la France qui compte de 100 000 à 200 000 planteurs, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, où les usines à cannabis sont plus rares. Les growshops y vendent surtout à des fins d'autoproduction et de manière prudente. Quand leurs homologues espagnols dispensent ouvertement leurs conseils et commercialisent semences et équipements, les magasins français font profil bas. Ils optent pour l'un ou l'autre de ces produits afin d'éviter d'être accusés d'incitation à la culture de produits illicites. Ceux qui se spécialisent dans les graines précisent sur les emballages qu'elles sont « de collection », donc non destinées à la plantation. Ceux qui vendent du matériel de jardinage et des engrais ont beau écouler des produits aux finalités et aux noms équivoques, ils ne prononcent jamais le mot « interdit ». « Quand un client me pose une question sur le cannabis, je lui rappelle que c'est illégal, et la conversation s'arrête là. Mais si l'on me demande des conseils généraux pour

faire pousser en intérieur, je lui réponds », explique le vendeur d'un growshop francilien qui a déjà été perquisitionné. Sans résultat, « parce qu'on ne vend rien d'illégal ». Il est vrai aussi que la police a d'autres priorités que de harceler les growshops qui ne font pas de vagues et servent aussi les amateurs d'orchidées. Nicolas, un bobo quadragénaire, incarne parfaitement cette France des petits planteurs. « Je suis un amateur de vin et de cannabis, il y a d'ailleurs une même richesse du vocabulaire, la notion de terroir et de variétés. » Il y a douze ans, ce restaurateur francilien s'est converti à l'autoproduction. « J'en avais assez de voir partir mon pognon dans de mauvaises poches, sans avoir de contrôle sur la qualité, qui plus est. Là, je sais ce que je consomme, c'est du bio. » Dans son appartement, Nicolas a aménagé une petite serre qui fournit en trois mois de quoi satisfaire sa consommation personnelle pour l'année. « Je travaille, je paie mes impôts, je ne fais de mal à personne, je ne vois pas pourquoi on m'interdirait de consommer. Et même si le cannabis était disponible dans des coffee shops, je continuerais car j'aime autant jardiner que fumer. » FB.



l'an dernier un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros, filiales incluses, dont 35 % à l'export dans 35 pays. Le nombre de salariés approche désormais la centaine avec l'ouverture d'une succursale au Chili. Une implantation stratégique quand on sait que du sud au nord du continent américain la législation sur le cannabis est en plein bouleversement. Et quid des Etats-Unis devenus récemment le premier marché mondial légal ? « Il faut être réaliste, Plantasur est un petit distributeur en comparaison de nos homologues américains qui pèsent des centaines de millions de dollars de chiffre d'affaires. A moins d'avoir une offre ou un produit exclusif, aller là-bas n'a pas de sens pour nous. Les entreprises européennes qui profitent de la légalisation sont d'ailleurs plutôt des fabricants de lampes ou d'engrais. » Chaque semaine, Thomas Duchêne réunit son état-major pour faire le point sur l'activité. On y parle évolution des ventes, communication, salons spécialisés et tendances d'un marché plus complexe qu'il n'y paraît.

Ainsi, en prenant de l'âge, les consommateurs se soucient davantage de leur santé. Ils achètent des engrais bio pour leur cannabis ou passent à la vaporisation, qui chauffe mais ne brûle pas le produit, ce qui évite d'inhaler des goudrons cancérigènes. Autre tendance notable : le boom du cannabis légal CBD. Ce produit contient en effet du cannabidiol (CBD) qui a un effet thérapeutique relaxant mais très peu de tétrahydrocannabinol (THC, la substance psychoactive interdite), permettant d'être vendu même en France. « Il se développe bien dans notre catalogue, et les vertus thérapeutiques du CBD permettent de légitimer la plante au-delà des usages récréatifs. Tout cela contribue à mettre le débat sur la place publique, à faire évoluer les esprits », se félicite Thomas Duchêne. Une opinion publique plus favorable pousserait en effet les Etats européens vers la dépénalisation, voire la légalisation. Un espoir que caresse l'entrepreneur qui insiste sur la banalité de son activité. « Plantasur, c'est surtout de la logistique

PIGNON SUR RUE
En Espagne, le cannabis est interdit à la vente mais les entreprises peuvent en parler favorablement et proposer des produits alimentaires qui en contiennent.



SHIATSU CHEZ PLANTASUR
Les employés n'ont pas le droit de fumer au travail mais ils peuvent se faire masser pour se détendre !

et du service », explique-t-il en nous embarquant pour un tour du propriétaire. Dans les entrepôts, il échange brièvement avec les employés affairés à tirer des palettes, à conduire des chariots élévateurs et à manipuler des cartons. On passe ensuite dans les bureaux où s'affiche une pancarte « I am only drinking because I don't have weed » (« Je bois juste parce que je n'ai pas d'herbe »). Nulle part on ne décèle la moindre odeur de tabac ou de cannabis. « Certains salariés sont consommateurs, d'autres pas. Mais il est interdit de fumer dans la boîte et cela n'est pas un critère de recrutement », précise Irma, une secrétaire qui reconnaît s'octroyer quelques bouffées avant de s'endormir. Le vrai critère pour être embauché, c'est plutôt d'être doté d'un profil international, à l'image de l'activité de la société.

Mais comment vivent les salariés, notamment les plus qualifiés, le fait de travailler

dans un secteur à la réputation encore sulfureuse ? Pas d'état d'âme pour la Française Amandine Duchêne, 36 ans, ancienne décoratrice d'intérieur, qui a fait de Plantasur une entreprise familiale en rejoignant son frère. Aux ventes internationales, Cristina, une Hispano-Mexicaine de 44 ans qui a longtemps vécu aux Etats-Unis, reconnaît avoir « pris le temps de s'assurer que c'était bien un business légal » avant d'accepter le poste où elle officie en espagnol, en français et en anglais. Dernière recrue de l'équipe : le Sénégalais Jean-Baptiste, 34 ans, qui a fait des études de tourisme en Espagne et quitté la restauration parce qu'il aspirait à un emploi stable. Lui qui ne fume pas évite d'évoquer la nature du business de son employeur quand ses parents, restés au pays, le questionnent : « Je me contente de leur dire que je travaille dans une entreprise de jardinerie, ce qui est vrai, après tout. » Raphael, 44 ans, un Franco-Espagnol, juriste de formation n'est pas davantage consommateur : « J'ai été formé pour parler correctement des produits du catalogue. » L'heure du déjeuner approche et, au sous-sol, Mila la masseuse commence comme chaque vendredi à s'occuper des salariés qui viennent la solliciter. Les séances gratuites de shiatsu et de yoga, les réfrigérateurs remplis de nourriture chaque semaine aux frais de l'employeur et la mutuelle font partie des attentions au personnel. « Cela contribue à améliorer le dialogue social. Je crois en un capitalisme à visage humain », commente Thomas Duchêne.

(Suite page 144)





PUB SUISSE, DÉCO ESPAGNOLE
Un bus promeut une boisson à base de cannabis vendue dans les supermarchés Coop. En Espagne, des growshops donnent dans le style baba cool années 1970.

Que de chemin parcouru pour cet ancien baroudeur qui a longtemps taillé la route avant de trouver sa voie dans l'entrepreneuriat ! Elevé par un père médecin et une mère bibliothécaire dans un village des environs de Rennes et dans un esprit post-68, il mène une scolarité normale jusqu'à ce que l'envie d'aventure le décide à tout plaquer. « J'avais 17 ans, soif de liberté, d'autonomie, de voyages. Mes parents n'étaient pas très contents mais ils sont tolérants et m'ont laissé partir. » Jusqu'à 25 ans il va parcourir l'Europe (Allemagne, Pays-Bas, ex-Yougoslavie...) puis l'Afrique, en s'adonnant à toutes sortes de petits boulots : vendeur sur les marchés, ouvrier agricole dans les champs, serveur, guide, marchand d'artisanat africain ou de croûtes made in China... Neuf ans de bohème sans jamais cesser de tirer sur des joints. « Ça m'a longtemps accompagné et, aujourd'hui encore, je fume pour me détresser. Mais moins qu'avant car j'ai des responsabilités », affirme le Breton qui se défend d'en « faire l'apologie car ce n'est pas conseillé à tout le monde ni à tous les moments de la vie ». De son tropisme il va faire son métier en se fixant aux Pays-Bas, où il ouvre un growshop. C'est l'époque où les cultures en intérieur commencent à se substituer aux importations en provenance d'Afrique. Le marché se révèle porteur. En 2000, sur le conseil d'un ami espagnol, il s'établit avec sa compagne à Grenade, attiré par le cadre de vie et la législation accommodante. « Jamais je n'aurais pu monter une telle entreprise en France, qui a les lois parmi les plus répressives d'Europe – ce qui ne l'empêche pas d'avoir des niveaux de consommation plus élevés qu'aux Pays-Bas ou en Espagne », soupire-t-il.

LES FRANÇAIS CONSOMMERAIENT PLUS DE DROGUES DOUCES QUE LES ESPAGNOLS ET LES NÉERLANDAIS !

Abordez le chapitre de la réglementation et le patron devient intarissable, égrenant les arguments classiques des partisans de la légalisation. « Elle permet aux Etats de réguler le marché en contrôlant la composition des produits vendus. De prélever des taxes. D'éduquer en prônant la modération, comme cela se fait déjà pour l'alcool. » A ses yeux, la prohibition ne marche pas et ne profite qu'aux mafias : « On l'a bien vu aux Etats-Unis dans les années 1920. La répression de la consommation mobilise inutilement la police et la justice sans améliorer la santé publique ni rien rapporter au fisc. » Et de pointer le cas de la Californie, où le cannabis légalisé devrait rapporter chaque année 1 milliard de dollars en taxes, selon les experts locaux. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà », disait Pascal. Et si l'erreur était du côté de la France, qui persiste dans la répression quand ses voisins deviennent plus permissifs ? L'Allemagne autorise depuis l'an dernier le cannabis thérapeutique pour soulager les douleurs liées à certaines maladies graves et a dépénalisé la possession de petites quantités. La Suisse autorise la vente de cannabis CBD jusque dans les tabacs. Après avoir imposé une amende forfaitaire aux usagers pour désengorger les tribunaux, la France commence à suivre timidement le mouvement en envisageant d'autoriser l'usage thérapeutique. « Il va falloir une harmonisation européenne sinon le tourisme cannabique va continuer à se développer, et pas seulement aux Pays-Bas », estime Thomas Duchêne, favorable à une Europe des petits planteurs qui représentent le cœur de son business.



CULTIVATEURS HELVÈTES
Les frères Verdonnet peuvent vendre leur cannabis CBD dans les tabacs suisses.

Pour faire avancer sa cause, il s'essaie même au lobbying. A Expogrow, la foire annuelle du chanvre qu'il a cofondée à Irun sur la frontière franco-espagnole et qui a accueilli 17 000 visiteurs lors de sa dernière édition, Plantasur ne se contente pas d'occuper un vaste stand et d'y faire affaire. Son patron tient beaucoup aux débats où des experts viennent vanter les bienfaits thérapeutiques de la plante et l'intérêt d'une législation plus permissive. Dans l'Hexagone, le patron de Plantasur soutient aussi l'action prolégislation de l'association Norml, qui dispose d'un stand à Irun. Tout cela dans l'espoir de faire bouger les lignes dans un secteur voué, selon Thomas Duchêne, à un avenir aussi euphorique que la feuille dentelée qu'il affectionne. « L'Europe ne pourra pas nier éternellement la réalité de cette consommation. Il faudra libéraliser. Alors, les grandes firmes investiront en commençant par le segment thérapeutique. Puis le récréatif suivra. Le cannabis pèsera lourd sur le plan économique, peut-être autant que le vin ou la bière. » ■

Frédéric Brillet